

Plus d'efficacité grâce à nos subventions !

Depuis plusieurs années maintenant, la Municipalité de Moutier encourage l'amélioration de l'efficacité énergétique en proposant différentes subventions à ses clients. Le fonds communal pour l'efficacité énergétique permettant l'octroi de ces subventions est alimenté par un supplément de 0.1 centime prélevé sur chaque kilowattheure d'électricité vendu aux consommateurs des Services industriels de Moutier (SIM).

Le processus d'octroi des subventions est le même que l'année dernière. Chaque demande qui remplit les conditions se verra octroyer la subvention. Grâce à ce système, aucune liste ne sera établie. Les demandes de subventions doivent parvenir aux SIM à la fin des travaux, lorsque le demandeur est en possession de tous les documents requis.

Pour ce faire, les demandes de subvention se font de préférence via les formulaires qui se trouvent sur le site internet des SIM : sim.moutier.ch/subventions. En cas d'impossibilité d'utiliser le site internet, les SIM restent à votre disposition par téléphone au 032 494 12 14 ou au guichet à l'Hôtel-de-Ville 1, au 2^e étage. Les différentes subventions et montants pour 2022 vous sont présentés ci-dessous. Pour plus de détails concernant les conditions d'octroi, consultez l'Ordonnance 2022 sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique disponible également sur notre site internet.

